Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20190225-711C-2019-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/02/2019
Publication : 27/02/2019

CERTIFIE CONFORME Acte exécutoire le 27 février 2019 Le Président

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 février 2019

69 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (050/7.10.2/711C)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète ces dispositions et prévoit que le débat s'appuie sur un document présenté par le Président de l'exécutif portant sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. La loi NOTRe précise par ailleurs que ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le document doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.
Celui-ci doit ainsi présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux financiers et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2019.
Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté qui a donné lieu à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les élus ont débattu des orientations budgétaires 2019 et adopté le rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

Fabian JORDAN

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Sommaire

1. La situation s'améliore progressivement depuis 2015 mais demeure contrainte
2. Une dette stabilisée
3. Une masse salariale maîtrisée qui évolue en fonction de la structuration de m2A
4. Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019)
5. Les enjeux et orientations en matière financière et budgétaire sur la période 2018 – 2023 - Budget général et budget des transports
6. Les enjeux et orientations - Budget du chauffage urbain
7. Les priorités 2019
8. Conclusion

1. La situation s'améliore progressivement depuis 2015 mais demeure contrainte

- **La situation financière de m2A est en amélioration mais demeure contrainte en raison de la faiblesse de son épargne brute. Cette situation est due principalement :**
  - **À la structuration tardive par rapport aux agglomérations comparables**
  - **À la nature des compétences exercées qui engendrent une structure de charges de fonctionnement extrêmement rigide**
  - **Aux baisses massives des dotations de l'Etat ↘ 15,1 M€ depuis 2010**
  - **À la nécessité d'équilibrer le financement du transport urbain**
- **m2A a connu ces 5 dernières années une hausse continue de l'autofinancement qui s'explique par :**
  - **La maîtrise des dépenses de gestion**
  - **La maîtrise de la participation au budget du transport par un encadrement de la DSP Transport et la ↗ du VT (périmètre et taux)**
  - **L'évolution de la fiscalité**
  - **L'éligibilité au FPIC en 2016 (qui disparait en 2017 avec extinction progressive étalée sur 3 ans)**

Au niveau consolidé (budget général + budget des transports) le niveau d'épargne est en hausse depuis 2013

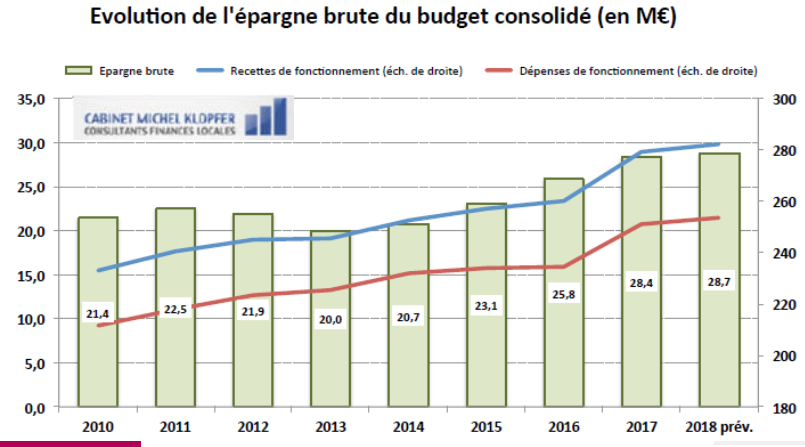

L'épargne brute atteint un niveau satisfaisant de 28,7 M€ en 2018, soit 13,2% des recettes de fonctionnement

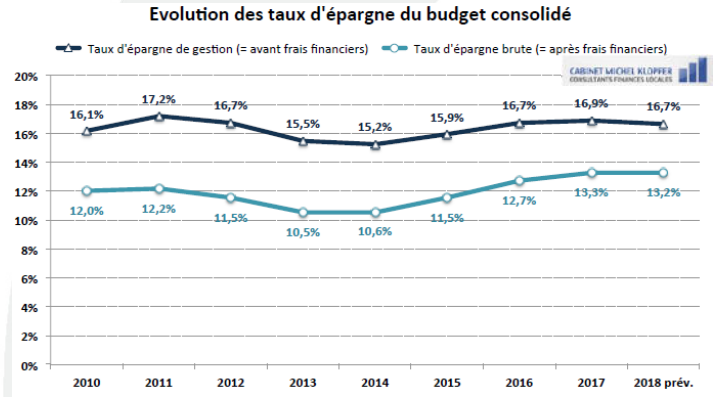

Au niveau du budget général la situation est également en nette amélioration depuis 2014 mais demeure plus tendue avec une épargne brute de 15,7 M€ en 2018, soit 9,1% des recettes de fonctionnement

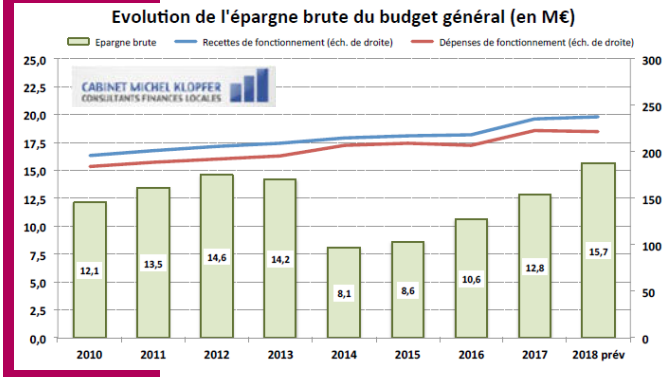

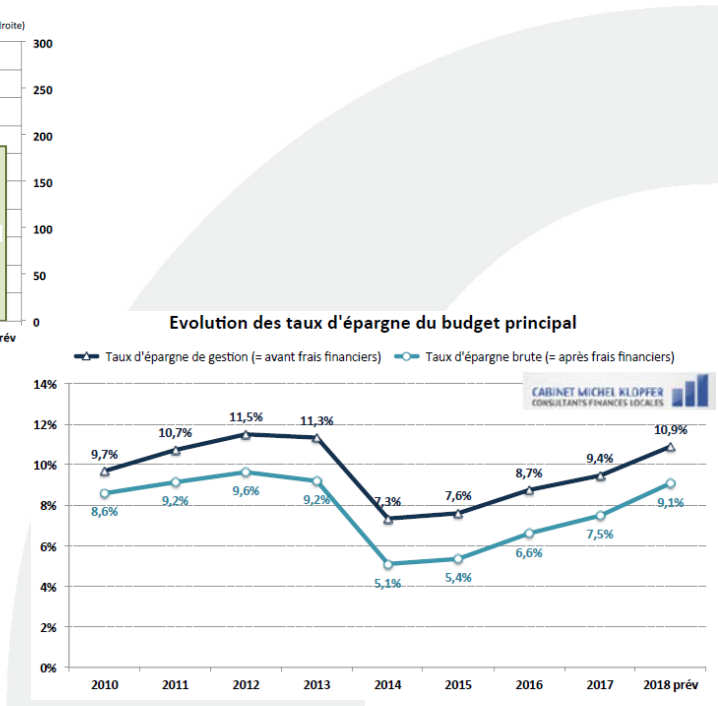

Sur le plan de la solvabilité également la situation s'améliore, même si elle reste fragile :

- la capacité de désendettement de m2A sur son périmètre consolidé s'améliore depuis 2014 et depuis 2015 au niveau du budget général
- la dette est stabilisée sur le périmètre consolidé et en ↗ sur le budget général

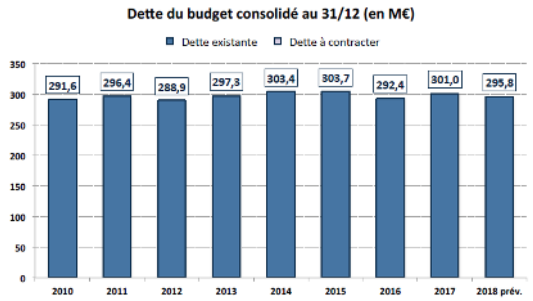

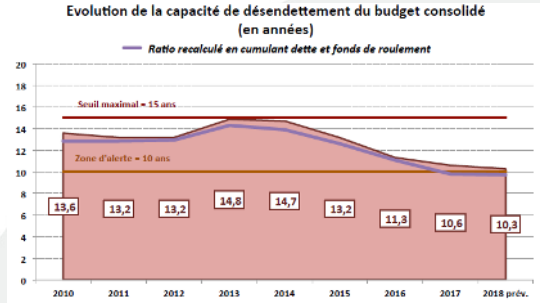

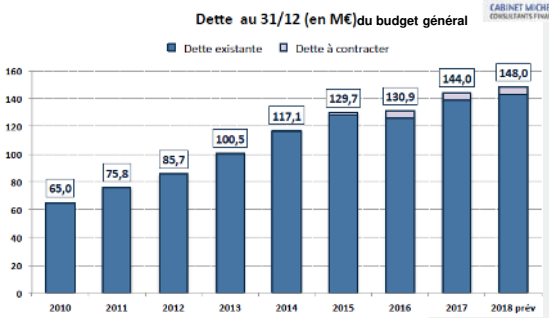

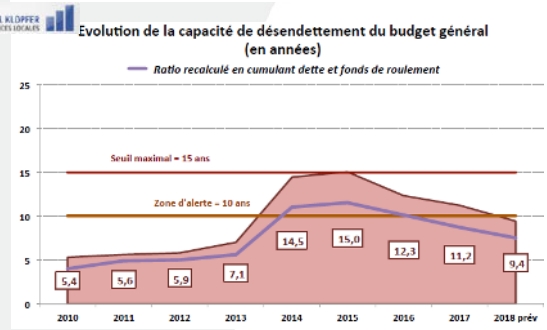

Un niveau de recettes supérieur à la moyenne

- Les recettes courantes par habitant de m2A excèdent de 51% la moyenne des EPCI comparables, alors même que la fiscalité directe par habitant de m2A est inférieure de 10% à la moyenne
- Cette situation s'explique par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre
- La dynamique de recettes s'est élevée à 2,7% l'an en moyenne depuis 2010, mais cela intègre des effets liés à l'évolution du périmètre communautaire : adhésion de Wittelsheim en 2014, et fusion avec la CCFPRS en 2017

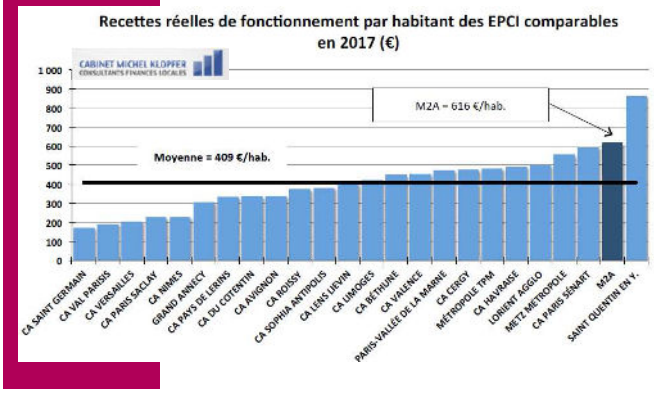

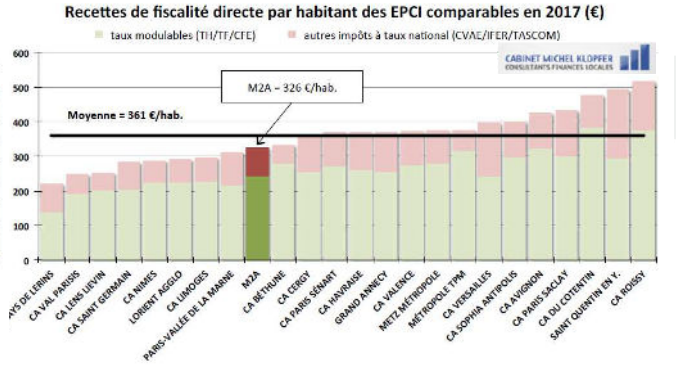

Un potentiel fiscal qui progresse

- **En 2018, le potentiel fiscal de m2A se situe 11% au-dessus de la moyenne de l'échantillon *(potentiel fiscal = bases fiscales N-1 x taux d'imposition moyen national N-1 propre à chacun des impôts locaux)*. Ce positionnement marque une évolution par rapport aux exercices précédents : avant la fusion avec l'ex-CCPFRS, très riche en bases fiscales, m2A affichait un potentiel fiscal plus proche de la moyenne des EPCI comparables.**

Potentiel fiscal 2018
(données fiscales 2017 en €/hab.)

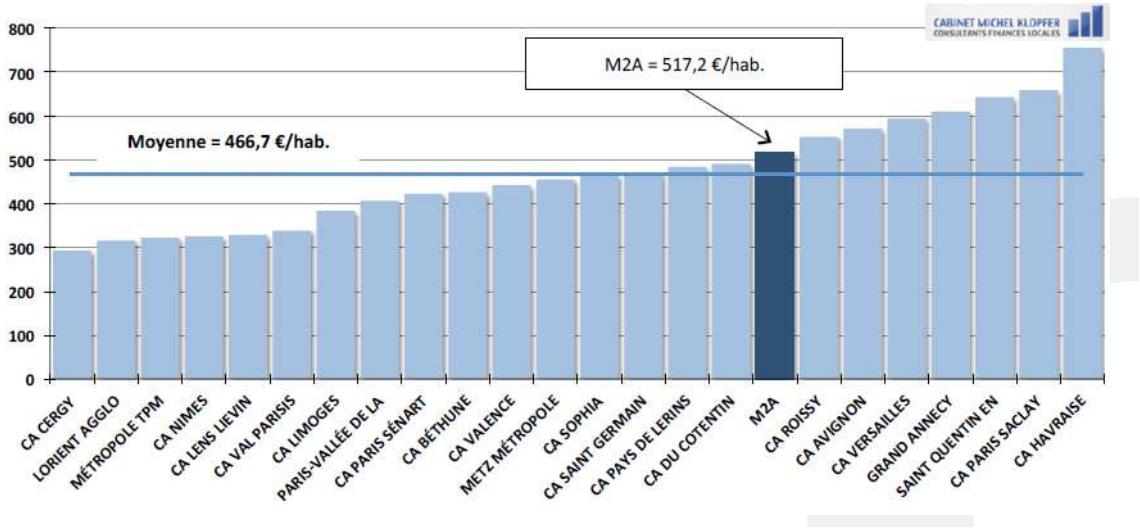

Une baisse importante de la DGF depuis 2010

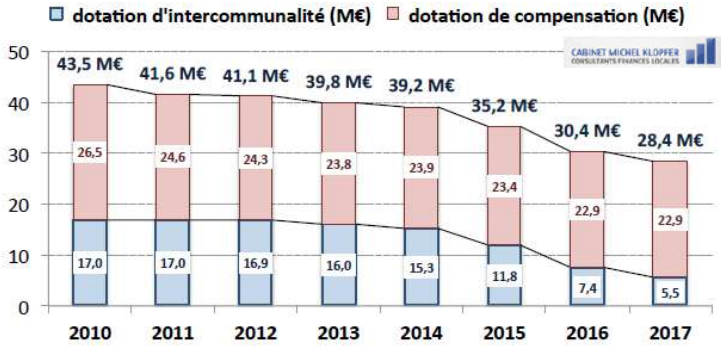

- **A périmètre constant (retraitement effet Wittelsheim pour 1 M€), la DGF a baissé de 16,1 M€ depuis 2010**
  - **Principaux facteurs ayant impacté la dotation de compensation :**
    - **2011 : diminution en contrepartie du transfert de la TASCOM (neutre sur le total de recettes en valeur 2010)**
    - **2011 – 2017 : intégration aux « variables d'ajustement » des concours de l'Etat -> rabot d'environ 300 k€/an jusqu'en 2014, porté à près de 500 k€ par an depuis 2015**
    - **2014 et 2017 : effets de périmètre suite à l'adhésion de Wittelsheim (transfert de 0,4 M€ qui sont compensés à la commune dans son ACTP) et à la fusion avec l'ex-CCPFRS (m2A « récupère » 0,6 M€ en valeur 2016)**
  - **Principaux facteurs ayant impacté la dotation d'intercommunalité :**
    - **2013 : réforme du calcul du potentiel fiscal -> -5% sur la dotation d'intercommunalité**
    - **2014 : effet Wittelsheim -> +0,6 M€ de dotation d'intercommunalité**
    - **2016 : baisse de 4,4% de la dotation d'intercommunalité (-0,7 M€) généré par un rebond marqué du CIF moyen des CA**
    - **2017 : fusion avec la CCPFRS, qui génère un « gain » de dotation de plus de 0,2 M€ (par rapport à la somme des ex-EPCI)**
    - **2014-2017 : mise en œuvre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), pour un coût total de 11 M€ en valeur 2017 (y compris part ex-CCPFRS)**

Le niveau des dépenses courantes du budget général

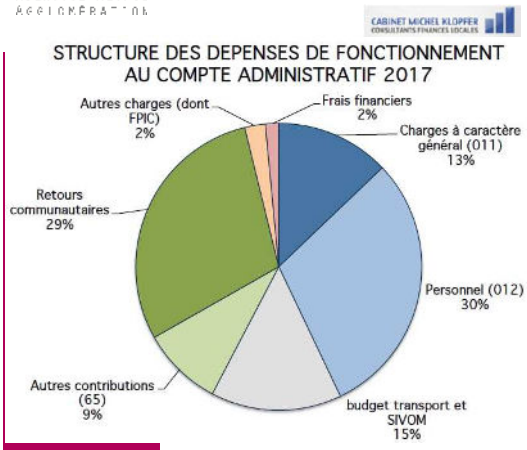

- **Les dépenses par habitant de m2A sont supérieures à la moyenne des EPCI comparables *(ces comparaisons, établies sur le budget général uniquement, sont à prendre avec prudence puisque les choix en termes de création de budgets annexes peuvent différer selon les EPCI)***

- **Cela s'explique par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre**

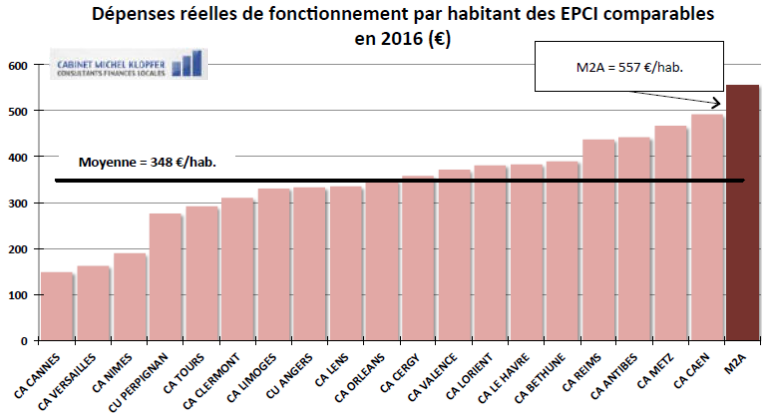

Structure et dynamique de dépenses du budget général

- **Sur la période 2010-2017, les dépenses de fonctionnement du budget général ont progressé de +2,8% par an. Mais, comme pour les recettes, cela intègre plusieurs effets d'évolution du périmètre communautaire, dont notamment la fusion avec la CCPFRS en 2017 (hausse des dépenses de +7,8% cette année-là)**
- **En termes de structure, les principales évolutions à relever sont les suivantes :**
  - **Après avoir diminué sur la période 2010-2015 (du fait de la fixité des ACTP et de la division par deux des fonds de concours aux communes), le poids des retours communautaires augmente à nouveau en 2017. Cela s'explique par la fusion avec l'ex-CCPFRS (dont les ACTP représentaient 50% des dépenses en 2016), et par la majoration de l'enveloppe fonds de concours (reconvertie en DSC) de +150 k€**
  - **Sur la période, le poids des charges de personnel reste relativement stable à un niveau élevé (30-31%)**
  - **Après avoir augmenté en 2014, le poids des contributions transport et SIVOM diminue, de par un effet de dilution (fusion CCPFRS), mais aussi en raison de la baisse de la subvention au budget transport**

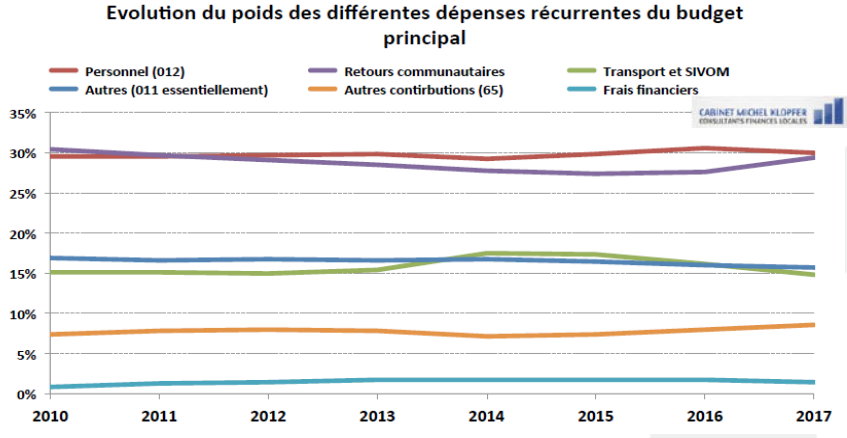

Des retours communautaires proches de la moyenne

- **Les reversements aux communes (ACTP pour l'essentiel) de m2A sont proches de la moyenne des EPCI comparables (> de 6 €)**
- **En 2017, m2A a remplacé son dispositif de fonds de concours par une DSC (système qu'elle avait abandonné en 2010, mais qu'elle a dû remettre en place du fait de la fusion avec la CCPFRS – disposition légale, prévue lorsque l'écart de richesse entre les deux EPCI fusionnés était important). Dans le même temps, l'enveloppe allouée à ces reversements facultatifs a été revalorisée de 150 k€, soit 858 K€.**

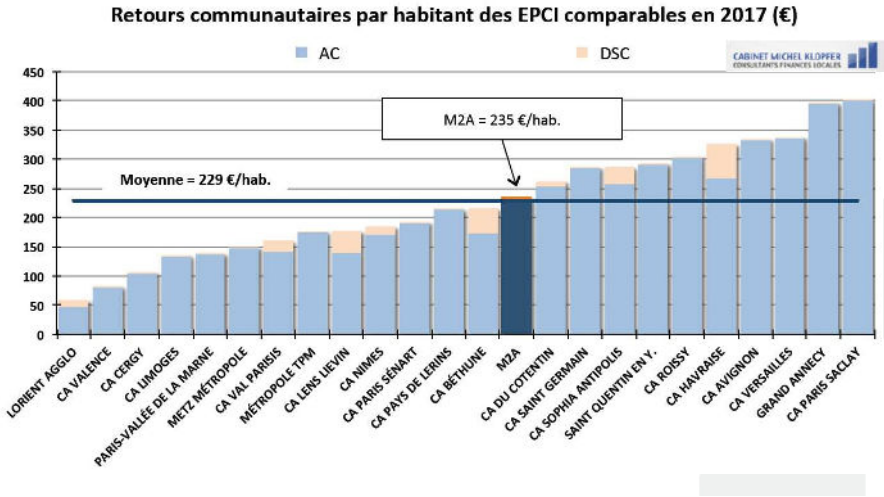

Recettes et dépenses courantes du budget transport

- **Le versement transport représente 65% des recettes du budget transport, contre 70% en 2010. Le taux du VT a été progressivement porté de 1,80% à 2,00% entre 2013 et 2017 (excepté pour les communes de l'ex-CCPFRS, où ce taux –plafond applicable pour m2A – sera atteint en 2021)**
- **Après avoir crû de 25% à 36% entre 2010 et 2014, le poids de la contribution du budget principal est revenu à 28% des recettes du budget transports en 2017**
- **Les dépenses courantes se concentrent sur les compensations versées au délégataire (82% du total) et les frais financiers (10%)**

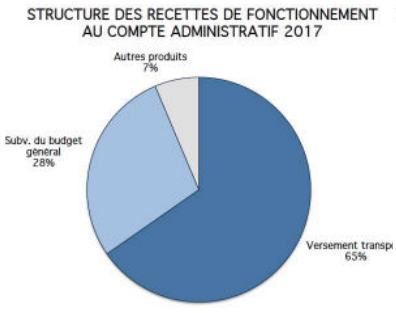

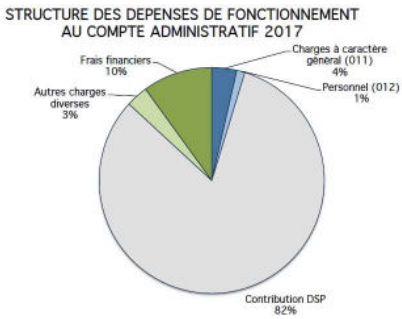

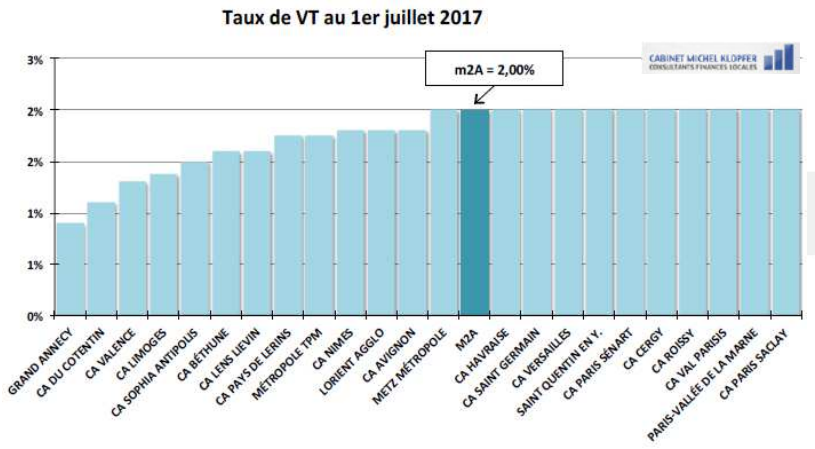

Des dépenses d'investissement relativement modérées

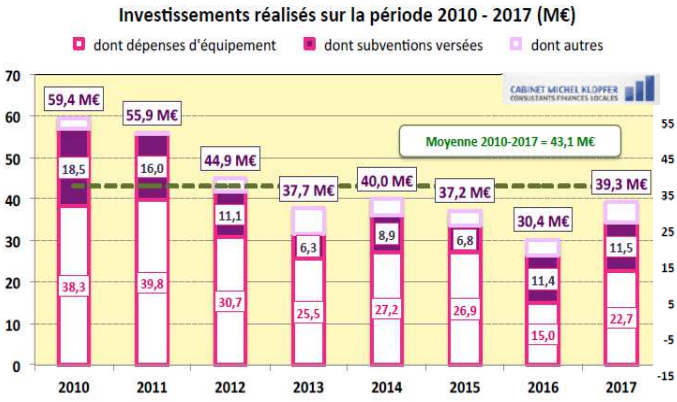

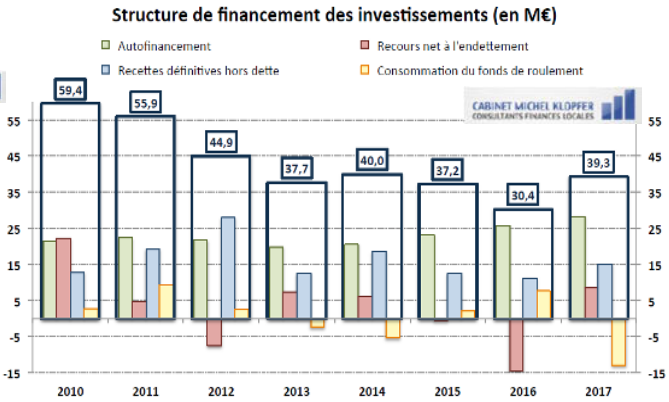

- **Après le point bas de 2016, les dépenses d'investissement de m2A retrouvent en 2017 un volume proche de 2014**
  - **Les investissements à proprement parler s'établissent à 34,2 M€**
  - **Ce niveau reste relativement modéré, surtout eu égard aux niveaux de 2010-2011, et si l'on tient compte du fait qu'il intègre le périmètre et les projets ex-CCPFRS**
- **A 103 € par habitant pour le seul budget général, m2A se situe toutefois 11% au-dessus de la moyenne des agglos comparables**
- **La progression de l'épargne et le fort niveau des ressources hors emprunt permettent de couvrir ces dépenses d'investissement. La Communauté a néanmoins recours à l'emprunt, ce qui génère une augmentation du fonds de roulement**

Des dépenses d'investissement relativement modérées

- **Cette modération, la progression de l'épargne et les recettes externes ont permis de limiter le recours net à l'emprunt qui n'a contribué que pour 6% au financement des investissements**
- **Le fonds de roulement a été mis à contribution en 2016, ce qui, outre la modestie des investissements, a permis à m2A de se désendetter significativement**

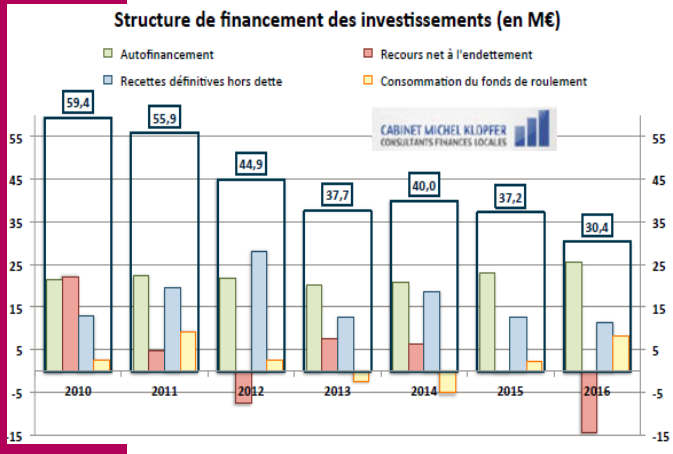

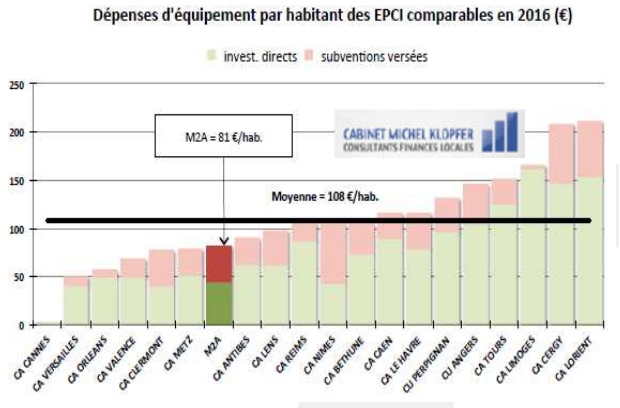

2. Une dette stabilisée

Au niveau du budget général

- **Le recours à l'emprunt ressort cette année à 11,175 M€ ce qui porte l'encours à 144,62 M€ à la fin de l'exercice 2018, contre 145,84 M€ à fin 2017 (soit une baisse de 1,22 M€)**
- **Les caractéristiques des contrats réalisés en 2018 sont les suivantes :**

La Banque Postale	Emprunt de 10 M€ à phases (taux fixe de 0,82% pendant 5 ans et un mois, puis EURIBOR 3 mois +0,57% pendant 10 ans)
Crédit Agricole	Emprunt de 1 M€ sur 15 ans au taux fixe de 1,23%
CAF	Prêts de 0,175 M€ sans intérêts pour la construction des périscolaires à Reiningue, Steibrunn-le-Bas et Mulhouse (Jean Zay)

- **Le coût de l'endettement (intérêts / encours de la dette) ressort à 2,09 % à fin 2018, contre 2,25 % à fin 2017**
- **Le taux moyen de la dette ressort à 2,01 %, contre 2,34 % au 31/12/2017. Cette ↘ s'explique, essentiellement, par la mise en place à d'excellentes conditions des emprunts réalisés cette année (taux moyen 0,85%) et un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable, avec des taux de marché négatifs**

Au niveau du budget général

- **A fin 2018, la structure d'endettement est équilibrée entre taux fixes, taux variables et produits structurés, avec 62,7 % de taux fixes, 34,1% de taux variables classiques et 3,2% de produits structurés**
- **Avec 96,34 % de produits non structurés, m2A se situe dans la moyenne des collectivités de sa strate (96,8 %)**
- **Au 31/12/2018, l'encours des prêts structurés représente 3,23 % de l'encours total (contre 3,66% au 31/12/2017, 4,65 % au 31/12/2016 et 9 % au 31/12/2015)**

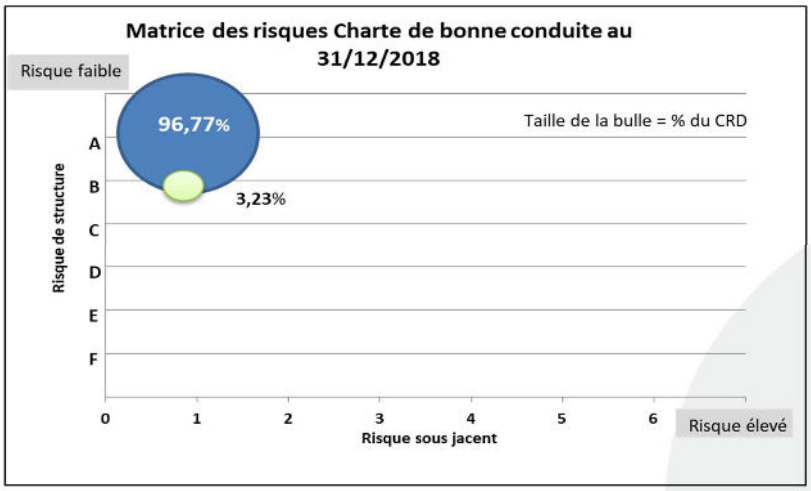

Au niveau du budget annexe des transports

- **L'encours du budget annexe des Transports Urbains s'élève à 96,242 M€ au 31/12/2018, en baisse de près de 6 M€ par rapport à celui de 2017 (102,229 M€)**
- **En 2018, un emprunt a été souscrit pour un montant global de 4 M€ (emprunt sur 15 ans au taux fixe de 1,23%)**
- **Au 31/12/2018, l'ensemble des emprunts est classé 1A (89,25%) ou 1B (10,75%) sur l'échelle des risques.**

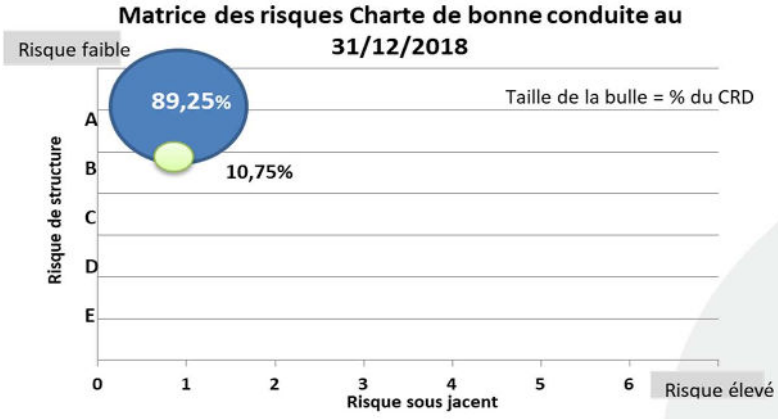

Au niveau du budget annexe du chauffage urbain

- **La dette se compose de cinq emprunts tous classés en 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 14,50 M€ au 31/12/2018, contre 15,52 M€ au 31/12/2017.**
- **Le taux moyen de la dette ressort à 1,66 % contre 2,08 % au 31/12/2017**
- **La répartition par type de risque est la suivante :**

Type	Encours	% d'exposition	Taux
Fixe	8 333 333 €	57,47%	2,19%
Fixe à phase	950 000 €	6,55%	0,61%
Variable	5 216 667 €	35,98%	0,99%
Ensemble des risques	**14 500 000 €**	**100,00%**	**1,66%**

3. Une masse salariale maîtrisée qui évolue en fonction de la structuration de m2A

- **L'évolution des charges de personnel est marquée par la création de m2A en 2010 puis la fusion avec la CCPFRS en 2017**

En M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 anticipé	CA 2019 prév
Total des charges de personnel	**46,60**	**54,30**	**55,69**	**56,91**	**58,39**	**60,51**	**62,33**	**63,49**	**67,03**	**66,92**	**67,60**
	Evolution	***16,5%***	***2,6%***	***2,2%***	***2,6%***	***3,6%***	***3,0%***	***1,9%***	***5,6%***	***-0,2%***	***1,0%***
Dont services mutualisés	18,35	19,91	19,90	20,20	19,93	20,05	20,04	19,77	21,76	21,21	21,43
	Evolution	*8,5%*	*0,0%*	*1,5%*	*-1,3%*	*0,6%*	*-0,1%*	*-1,3%*	*10,1%*	*-2,5%*	*1,0%*
Dont services communautaires	28,24	34,39	35,79	36,72	38,47	40,47	42,29	43,72	45,27	45,71	46,17
	Evolution	*21,8%*	*4,1%*	*2,6%*	*4,8%*	*5,2%*	*4,5%*	*3,4%*	*3,5%*	*1,0%*	*1,0%*

- **A travers le dispositif de mutualisation mis en place avec la ville de Mulhouse, m2A perçoit annuellement un remboursement des frais de mutualisation**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prév
Part de la mutualisation à la charge de m2A	37,9%	46,7%	46,0%	47,1%	46,8%	47,3%	48,3%	47,5%	48,1%	49,2%	49,2%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	62,1%	53,3%	54,0%	53,0%	53,2%	52,7%	51,7%	52,5%	51,9%	50,8%	50,8%
Montant reversé par Mulhouse	**11,39**	**10,61**	**10,74**	**10,69**	**10,60**	**10,56**	**10,36**	**10,38**	**11,29**	**10,78**	**10,89**

- **La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :**

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercices clos)			
	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Evolution
Traitements indiciaires	47 412 471	50 038 317	5,54%
NBI	844 404	907 675	7,49%
Régimes indemnitaires	6 977 688	7 032 913	0,79%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	930 906	919 078	-1,27%
Heures supplémentaires	1 412 536	1 541 452	9,13%
Vacations (emplois aidés compris)	1 646 517	1 396 796	-15,17%
Astreintes	178 822	158 796	-11,20%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence…)	1 911 938	1 942 237	1,58%
Autres charges de personnel (hors paie)	2 177 118	3 095 149	42,17%
CA exercices clos	**63 492 400**	**67 032 413**	**5,58%**

- **Pour l'exercice 2017 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :**

Avantages en nature en 2017 en €				
Logements	**Repas**	**Véhicules**	**PDE**	**TOTAL**
58 411	5 486	9 805	24 848	98 550

- **Un effectif qui tend à se stabiliser hors effet fusion**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents	1 515	1 547	1 544	1 565	1 539	1 582	1 602
ETP	1 375	1 402	1 397	1 416	1 391	1 424	1 430

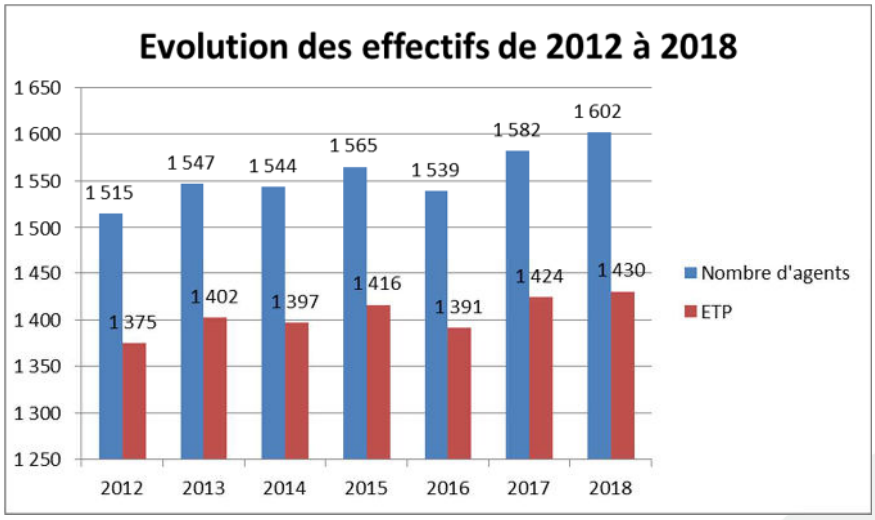

- **Depuis 2012 on constate une relative stabilité de l'effectif avec toutefois en 2018 une augmentation liée au développement du périscolaire**
- **L'augmentation des effectifs en 2017 est liée à la fusion entre m2A et la CCPFRS**

- **Durée effective de travail de l'année 2018**
  - **Depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées**
  - **Dans le cadre du dialogue social et afin d'améliorer la sécurité et le confort de travail des agents, le principe du « fini-parti/fini-quitte » pour les agents du service collecte et transports des ordures ménagères a été abandonné au 1er janvier 2018**
- **Répartition par catégories**

Catégories	2015	2016	2017	2018	Prév. 2019
A	197	196	191	189	193
B	273	263	271	273	275
C	1 095	1 080	1 120	1 140	1 153
Total	**1 565**	**1 539**	**1 582**	**1 602**	**1 621**

  - **29 postes d'adjoint d'animation périscolaire à temps non complet 50% ont été crées à la rentrée 2018**

4. Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019)

Le cadre macro-économique

- Le Projet de loi de finances pour 2019 s'appuie sur les hypothèses macro-économiques suivantes :
  - Une **croissance du PIB en volume de +1,7%**
  - **Et** une **inflation de +1,4%** (après 1,8% anticipé pour 2018, du fait notamment de la forte hausse des prix de l'énergie)
- Du point de vue des finances publiques, le déficit public est anticipé à 2,8% du PIB en 2019, après 2,6% en 2018
  - **Pour rappel, ces prévisions s'inscrivent dans une trajectoire ambitieuse de réduction des déficits publics, dans laquelle le bloc local est sensé jouer un rôle important (cf. les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette, et l'outil que constitue le dispositif de la contractualisation Etat-collectivités). Le graphique ci-contre rappelle la trajectoire fixée par la Loi de programmation de 2018-2022**

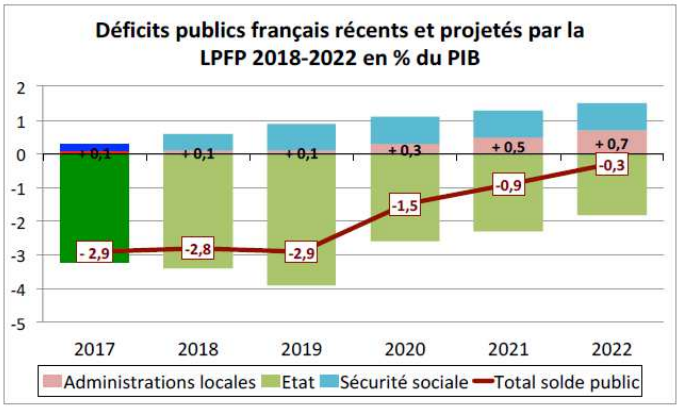

Les principales dispositions du PLF 2019

- **Concernant la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation :**

Le PLF 2019 définit les augmentions minimales de DSU et DSR, pour +90 M€ chacune (contre respectivement +110 M€ et +90 M€ en 2018). Il induit aussi une augmentation de l'ordre de 60 M€ de la dotation d'intercommunalité. Si l'on considère par ailleurs que la croissance démographique est identique à 2018, le besoin de financement généré est de 277 M€, supposé financé à 60% par les communes et à 40% par les EPCI (-2,2% sur la dotation de compensation)

Données en M€	2019 (prév)	
Croissance démographique	37	*(estimation)*
Intercommunalité	60	*(estimation)*
Péréquation	180	*(PLF)*
. dont DSU	*90*	
. dont DSR	*90*	
. dont DNP	*0*	
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	277	
Ecrêtement dotation forfaitaire	166,2	
Réduction dotation de compensation	110,8	*(soit ≈ -2,2%)*
TOTAL MODES DE FINANCEMENT	277	

- **La réforme de la dotation d'intercommunalité**

La réforme qui porte essentiellement sur l'unification des tarifs moyens et des modes de calculs(avant un tarif moyen/habitants différent par catégorie de collectivité et sur la prise en compte d'un nouveau critère de pondération, le revenu par habitant)

Cette réforme devrait avoir un effet positif pour m2A. L'évolution de cette dotation peut être à présent anticipée en évolution alors qu'elle était toujours prévue à la baisse

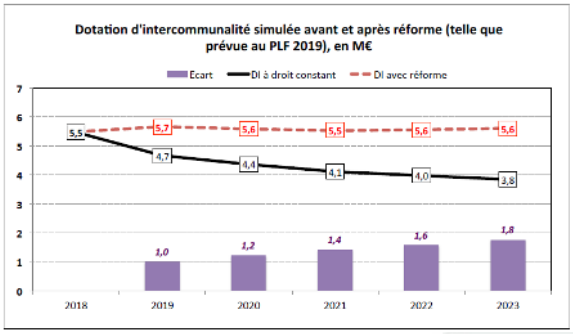

- **La DCRTP devrait perdre 20 M€ en 2019.** Cette diminution étant répartie entre les collectivités concernées au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (estimation 2019 = 0,06% des RRF 2017)

- **Les FDPTP devraient diminuer de 49 M€ en 2019 (soit -14,7% à l'échelle nationale).** Cette baisse ne sera cependant pas uniforme pour toutes les communes et EPCI concernés, puisqu'elle sera répartie entre les départements au prorata des recettes réelles de fonctionnement des Conseils départementaux. Pour le Haut-Rhin, ceci conduirait à une diminution de l'ordre de -4%

Les principales dispositions du PLF 2019

- **Aménagements apportés à la TEOM**

Le PLF élargit le champ des dépenses pouvant être prises en charge par la TEOM, et en précise la nature :

- les dépenses liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets sont désormais intégrées au champ des dépenses éligibles

- une précision est apportée : la TEOM peut couvrir soit les dépenses réelles d'investissement afférentes au service, soit les dotations aux amortissements correspondantes (cette précision répond à une jurisprudence récente, selon laquelle les dotations aux amortissements pouvaient entrer dans le champ de la TEOM, mais pas les dépenses réelles d'investissement)

- enfin le PLF prévoit que les dégrèvements faisant suite à une décision de justice statuant sur l'illégalité d'une délibération fixant le taux de TEOM, seront désormais à la charge de la collectivité ayant pris cette délibération

- **Report à 2020 de l'automatisation du FCTVA**

5. Les enjeux et orientations en matière financière et budgétaire sur la période 2018 - 2023

Sur la période 2018 – 2023 m2A se trouve dans l'obligation :

- **de respecter le cadre de la contractualisation imposé par l'Etat à travers lequel m2A se voit imposée une évol max de ses dépenses de 1,275% et des objectifs en matière de capacité de désendettement (< à 12 années)**
- **de faire face à la disparition progressive de l'éligibilité au FPIC qui va passer de 2,4 M€ en 2016 à 1,3 M€ en 2019 puis 0€ en 2020**
- **de faire progresser son autofinancement (épargne brute) pour être en mesure d'accompagner ses investissements**
- **de limiter au maximum le recours au levier fiscal**

Dans ce contexte il est indispensable de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses et d'être très vigilant par rapport aux conséquences financières des futurs transferts de compétences

Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses

Les hypothèses prises en compte dans le cadre de la prospective financière sur la période 2018 – 2023 sont extrêmement rigoureuses avec :

- **une évolution des moyens des services entre 1% et 1,5% par an particulièrement limitée compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie et des prestations dans le cadre des services à la population (petite enfance, périscolaire, propreté équipements nautiques,…)**
- **une évolution de la masse salariale de l'ordre de 1%, soit une évolution inférieure à la dynamique naturelle de ce poste de dépenses (GVT, reval point d'indice, reval SMIC, reval charges patronales,…)**
- **une progression de l'ordre de l'inflation (1% à 1,5%) des participations et subventions aux partenaires extrêmement mesurée également compte tenu de l'accompagnement de l'évolution des prestations en matière de petite enfance et périscolaire notamment (DSP)**
- **la baisse de la contribution au budget transport de 14,8 M€ en 2018 à 12,7 M€ en 2019 compte tenu de la nouvelle DSP et de la progression du VT**

Etre vigilant par rapport aux conséquences financières des futurs transferts de compétences

A + ou – brève échéance se dessine le transfert de compétences majeures à l'agglomération

Afin de préserver les capacités financières de l'agglomération il y a lieu d'être particulièrement vigilant dans l'évaluation financière et la prise en compte dans les ACTP de ces transferts de charges futurs

Il est impératif que l'agglomération soit dotée à travers le mécanisme d'évaluation financière des capacités d'agir à la fois au niveau du fonctionnement et de l'investissement

En effet, les marges de manœuvre dont dispose l'agglomération ne permettent pas de procéder à une « évaluation à minima » de ces futurs transferts de compétence

Une évolution limitée des ressources de l'agglomération

Sans intervention sur les taux de fiscalité sur la période 2018 – 2023, les hypothèses de progression des recettes de fonctionnement conduisent à une progression de l'ordre de 1% par an en moyenne :

- **↗ 1,5% en 2019 où la réforme de la DGF d'interco et la croissance de la CVAE font plus que compenser la baisse du FPIC**
- **↗ 0,2% en 2020 où se conjuguent le reflux de la CVAE et la sortie définitive du FPIC**
- **↗ 1,2% par an de 2021 à 2023**
- **mais attention, les recettes de m2A sont fortement dépendantes de la conjoncture économique (CVAE, CFE, TF, Tx de séjour, Tascom, VT) qui représentent 113,2 M€, soit 40% des recettes et des décisions de l'Etat en ce qui concerne les dotations qui représentent 57,6 M€, soit 20% des recettes**
- **une évolution +/- favorable grâce à une conjoncture économique meilleure et/ou des décisions de l'Etat +/- favorables peuvent avoir une forte influence sur les prévisions et sur les décisions à prendre en matière de fiscalité**

Les enjeux de l'agglomération en matière d'investissement

- **L'agglomération se doit de maintenir un niveau d'ambition en lien avec la mise en œuvre de sa stratégie de développement du territoire dans tous les domaines afférents :**
  - **Aménagement**
  - **Développement économique**
  - **Habitat**
  - **Transition énergétique**
  - **Transports urbains et déplacements doux**
  - **Tourisme**
  - **Université**
  - **Services à la population**

- **De par ses investissements l'agglomération joue un rôle important en matière de soutien de l'activité économique**

- **Le volume d'investissement se doit d'être adapté à la capacité d'autofinancement de l'agglomération**

Les conclusions de la prospective financière sur la période 2018 - 2023

La prise en compte des hypothèses d'évolution détaillées précédemment en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement (sans intervention sur le niveau de la fiscalité) aboutit aux conclusions suivantes :

- D'un point de vue consolidé (Budget Général + Budget Transports)

➔ Le scénario est acceptable avec une épargne brute qui se stabilise à 14,4% et une capacité de qui tend vers 8,5 années

- Concernant le Budget Général

➔ Sur le budget général pris isolément la situation est également correcte :
- **➔ Le taux d'épargne brute se stabilise légèrement au-dessus de 10**
- **➔ La capacité de désendettement reste inférieure à 10 ans**

D'un point de vue consolidé (Budget Général + Budget Transports)

Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)

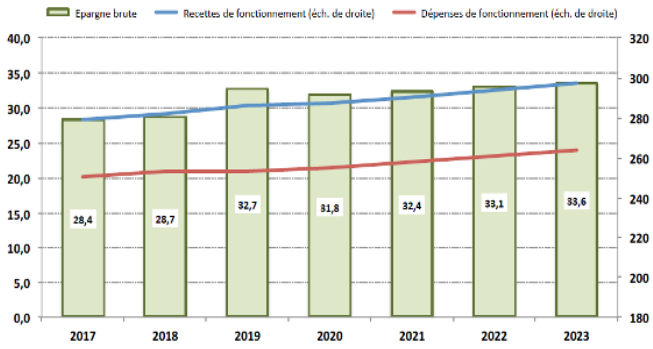

Evolution des taux d'épargne du budget consolidé

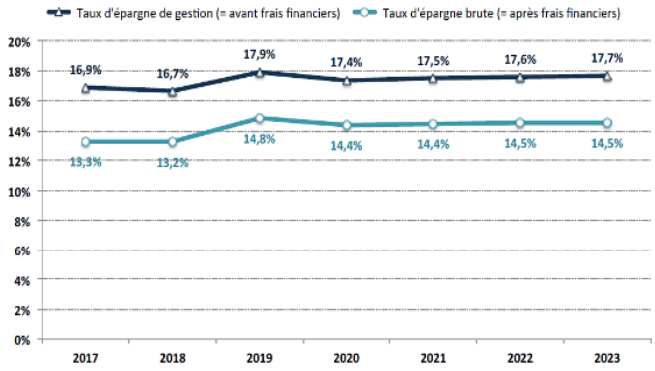

Dette du budget consolidé au 31/12 (en M€)

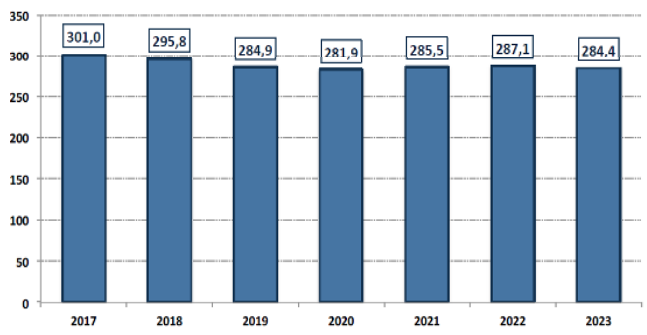

Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)

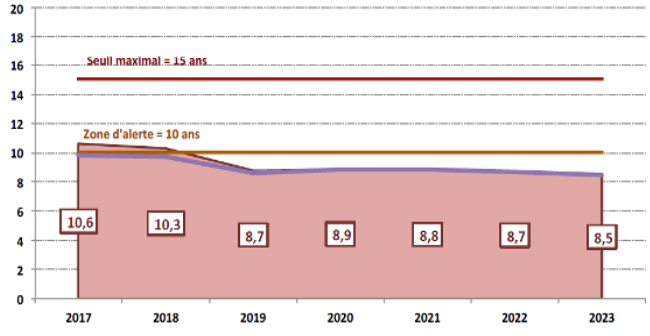

Résultat de la prospective sur le Budget général

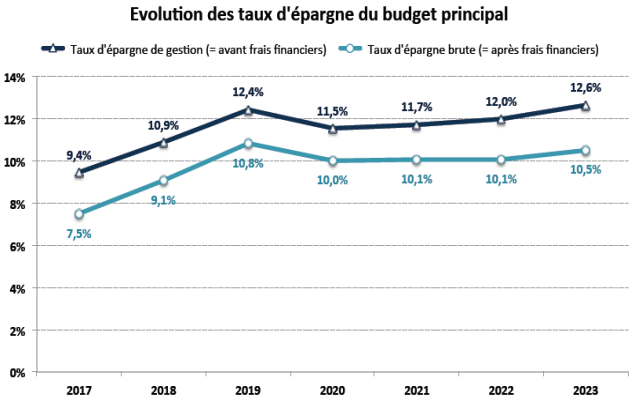

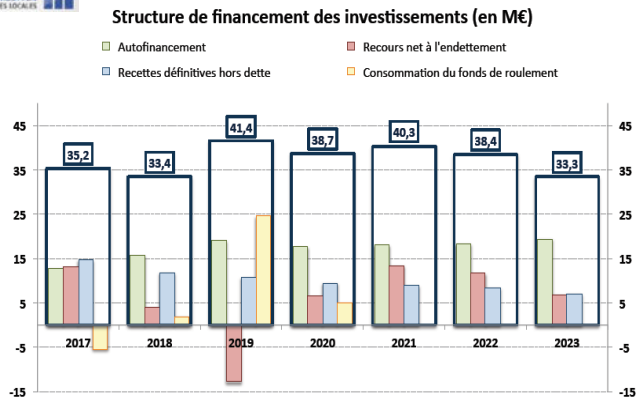

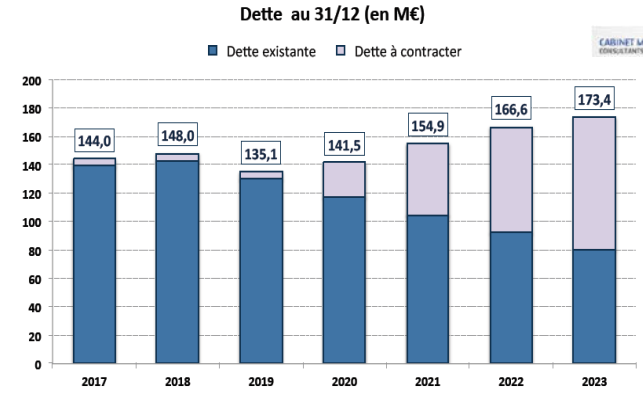

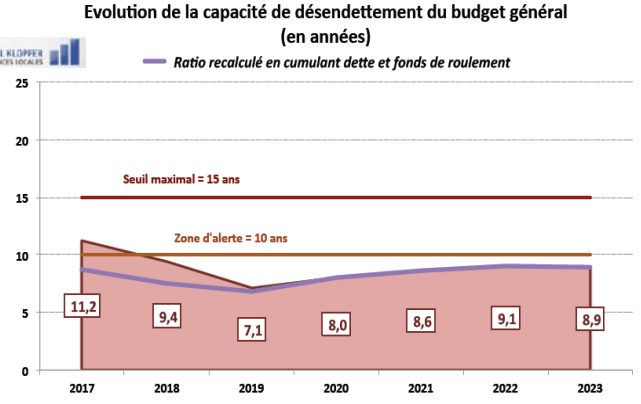

Le volume des investissements pris en compte dans la prospective 2018 – 2023

Budget principal *Réalisations au CA en M€*	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne 2018-2023	Total 2018-2023
avances financières *(cpte 26/27)*	3,08	2,21	1,35	1,22	1,20	1,20	1,71	10,3
investis. directs en AP/CP *(cpte 20/21/23)*	12,92	18,98	17,32	17,88	18,11	12,63	16,31	97,8
acquisitions foncières *(cpte 21)*	1,92	2,93	2,63	2,54	2,51	2,50	2,51	15,0
autres investis. directs *(cpte 20/21/23)*	4,69	4,63	4,61	4,60	4,60	4,60	4,62	27,7
fonds de concours *(cpte 204)*	10,44	12,69	12,75	14,06	11,96	12,39	12,38	74,3
Dépenses d'investissement totales	33,1	41,4	38,7	40,3	38,4	33,3	37,5	225,2
Recettes de subventions *(cpte 13)*	4,50	5,94	4,52	4,50	4,07	3,39	4,49	26,9
FCTVA *(cpte 10222)*	2,56	2,46	3,29	3,06	3,14	3,17	2,94	17,7
Remboursement d'avances *(cpte 26/27)*	3,12	0,81	0,23	0,15	0,14	0,13	0,76	4,6
Opérations pour compte de tiers *(cpte 451)*	0,65	1,45	1,37	1,12	1,01	0,24	0,97	5,8
Effort d'équipement net	22,2	30,8	29,2	31,5	30,0	26,4	28,4	170,2

➔ **Sur le budget général les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à 225,2 M€ (en réalisations) sur la période 2018-2023**

Le volume des investissements pris en compte dans la prospective 2018 - 2013

Budget transport *Réalisations au CA en M€*	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne 2018-2023	Total 2018-2023
investissements directs	8,22	5,77	4,14	4,02	4,02	4,02	5,03	30,2
subventions d'investissement versées	1,38	1,21	1,26	1,31	1,31	1,31	1,30	7,8
Dépenses d'investissement totales	9,6	7,0	5,4	5,3	5,3	5,3	6,3	38,0
Recettes de subventions *(cpte 13)*	0,02	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	1,3
Effort d'équipement net	9,6	5,7	5,4	5,3	5,3	5,3	6,1	36,7

➔ **Sur le budget des transports les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à 38 M€ (en réalisations) sur la période 2018-2023.**

6. Les enjeux et orientations au niveau du Budget du chauffage urbain

Une épargne brute satisfaisante mais fragile du fait de la structure du budget

- **La situation financière du budget annexe Chauffage Urbain est saine avec une épargne brute de 15% des recettes réelles de fonctionnement**
- **L'équilibre budgétaire demeure lié à l'importance des dotations aux amortissements des équipements réalisés et aux recettes issues de la vente de chaleur**

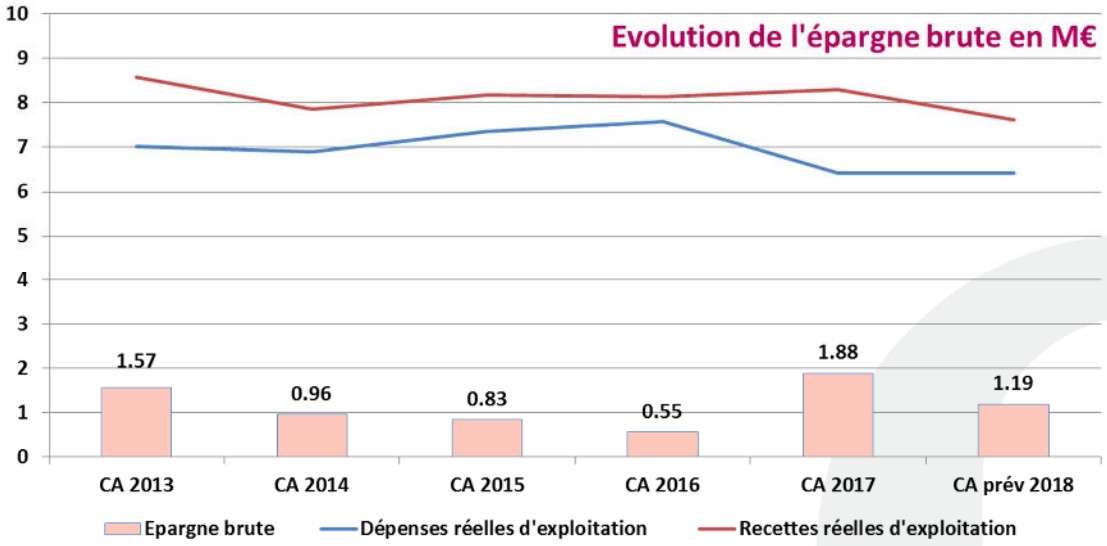

Une épargne brute calibrée pour faire face aux investissements réalisés

- **Après un pic de dépenses d'équipement 2017 lié aux travaux de raccordement des hôpitaux et du Learning Center, le niveau des investissements réalisés en 2018 est attendu à 0,93 M€ intégrant des travaux de maintenance de réseau, la fin du raccordement et des acquisitions de matériel industriel**
- **Ces investissements ont pu être réalisés en limitant le recours à l'emprunt avec un encours de dette de 14,5 M€ à fin 2018 (15,52 M€ en 2017)**

Un budget 2019 intégrant l'exploitation du nouveau réseau de chaleur

- **Le budget de fonctionnement 2019 est impacté par le raccordement en année pleine des hôpitaux réalisé fin 2018**
- **Les dépenses de fonctionnement seront établies sur les bases prévisionnelles suivantes :**
  - **Les fournitures, prestations et services : anticipés en progression de l'ordre de +1.1 M€ compte tenu des frais d'exploitation en année pleine du nouveau réseau raccordant les hôpitaux**
  - **Frais de personnel maîtrisés à +1%**
  - **Frais financiers en légère augmentation**
- **Les recettes essentiellement la vente d'électricité et de chaleur sont anticipées de façon prudente sur une évolution de +1.2 M€ consécutivement au développement de l'exploitation**
- **Les dépenses d'équipement seront ajustées à 1.4 M€ pour tenir compte du gros entretien et des réparations sur le réseau et des derniers paiements sur le raccordement**
- **Les ratios financiers seront respectés mais sous tension en raison de la contrainte de couverture de la dotation aux amortissements par l'autofinancement**

7. Les priorités 2019

Les priorités 2019

L'année 2019, une année qui sera marquée par la poursuite des coopérations :

- **Avec la Région Grand Est:** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), projets économiques et d'innovation
- **A l'échelle transfrontalière**: poursuite des travaux au sein d'un atelier-projet pour élaborer la stratégie transfrontalière
- **Au sein du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar :** extension du Pôle aux agglomérations de Saint-Louis et Haguenau et actualisation de la feuille de route
- **A l'échelle du Sud Alsace:** poursuite des coopérations avec les intercommunalités du Sud Alsace, démarche après-Fessenheim, Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE), PIA TIGA
- **Avec la société civile**: travail partenarial avec le Conseil de développement
- **Avec la CCI et l'ensemble des forces vives de l'agglomération** : poursuite de la démarche sur l'attractivité

Les priorités 2019

Le projet communautaire avec comme finalité de **« réussir une transition positive »** est bâti sur les axes suivants:

- **Un territoire performant** pour favoriser la création d'emplois et renforcer la compétitivité de l'agglomération
- **Un territoire responsable** pour préserver le cadre de vie et préparer la transition durable de l'agglomération
- **Un territoire solidaire et attractif** pour conforter l'offre de services et contribuer au lien social dans l'agglomération
- **Une nouvelle gouvernance impliquante, respectueuse et fédératrice**

2019 sera marquée par:

- le lancement de la réflexion pour aboutir à un nouveau projet communautaire à l'horizon 2030
- les travaux sur les transferts des compétences PLUi et Eau et Assainissement

Un territoire performant

- **Développement économique et emploi :** constitution de la SEMOP qui assurera l'exploitation des Ports de Mulhouse-Rhin, concrétisation de plusieurs implantations (Zac Gare, DMC, Parc des collines, Hohmatten, Marie Louise…), renforcement de la coopération en matière d'emploi (dispositif ALORS), projet d'un Interreg pour promouvoir l'emploi transfrontalier en France et en Allemagne
- **Innovation :** affirmation de l'excellence industrielle de l'agglomération avec la poursuite de la démarche Industrie 4.0, l'ouverture de KM0 (cité numérique), la 3ème édition du salon industrie du futur, la poursuite de la démarche d'économie circulaire et écologie industrielle, accompagnement des nouvelles économies créatives et collaboratives (Motoco…), engagement dans le projet « champs du possible, ville du futur » (appel à projet TIGA)
- **Université** : ouverture du Learning Center, soutiens aux projets d'équipements scientifiques…
- **Tourisme :** stratégie de développement touristique, soutien aux musées et à l'OTC, parc zoologique et botanique, plan de développement du camping de l'Ill

Un territoire responsable

- **Aménagement du territoire :** poursuite de la réhabilitation et de la reconversion économique des grands sites industriels DMC et SACM, développement des Zac : Gare, Collines ... lancement des études pour un eco quartier Île Napoléon, approbation du Scot après enquête publique, finalisation des travaux préparatoires au PLUi, règlement local de publicité intercommunal ...
- **Transports :** mise en œuvre de la nouvelle DSP, développement du compte mobilité et de la mise en location de vélos électriques, suite du renouvellement du parc bus, actualisation du schéma des pistes cyclables
- **Transition énergétique :** première année de fonctionnement de l'extension du réseau de chaleur vers les hôpitaux, poursuite des travaux relatifs au nouveau réseau de chaleur intercommunal Rixheim-Illzach-Riedisheim-Mulhouse, nouvel outil de suivi des consommations énergétiques
- **Déchets et propreté :** définition d'une politique déchets à 10 ans, ouverture de la Recyclerie-Cité du réemploi, plan propreté
- **Développement durable, biodiversité et agriculture durable** : actualisation du Plan Climat Air Energie, finalisation du projet alimentaire territorial, travaux sur l'atlas intercommunal de la biodiversité

Un territoire solidaire et attractif

- **Habitat, logement, renouvellement urbain :** signature du programme de rénovation urbaine, engagement pour la réhabilitation des copropriétés dégradées (Coteaux, Illzach, Wittenheim ...), poursuite de la production de logements sociaux, approbation de la convention d'attribution des LLS et approbation du PLH, montée en puissance de la rénovation énergétique du parc privé (Pig et Oktave),
- **Petite enfance et périscolaire :**

✓ pour la petite enfance: création d'un nouveau multi-accueil la grande ourse à Illzach, extension et réhabilitation du multi-accueil la Ribambelle à Pfastatt, mise en route du multi-accueil L'Île aux enfants à Ottmarsheim, fin de chantier au multi-accueil L'Eglantine à Riedisheim (inauguration en 2019)

✓ pour le périscolaire: création d'un périscolaire à Flaxlanden dans le cadre de l'extension de l'école, construction de locaux périscolaires à Pfastatt dans le cadre de la construction d'une nouvelle école, fins de chantiers des périscolaires Porte de Miroir et Filozof à Mulhouse

- **Personnes âgées**: nouvelle édition de la carte pass'temps, poursuite du maintien à domicile
- **Sports et équipements communautaires :** Plan Piscines, création d'un plateau médical au centre sportif régional
- **Cohésion sociale:** évaluation à mi-parcours du Contrat de ville; nouvelle dynamique pour l'aventure citoyenne

Une gouvernance impliquante, respectueuse et fédératrice

- **Instances de gouvernance :** poursuite du mode de fonctionnement mis en place en 2017 avec notamment les ateliers-projets, les forums, les assises territoriales
- **Coopération et mutualisation avec les communes:** première année de fonctionnement du service management du risque numérique, poursuite des rencontres « métiers » réunissant agents communautaires et communaux, développement de la plateforme territoriale e-services, poursuite du travail sur la mutualisation/coopération dans les domaines de l'énergie et de la formation, démarrage de la réflexion sur un service d'appui aux communes

8. Conclusion

- **La situation financière est en amélioration mais demeure contrainte**
- **Sur la période 2019 – 2023 l'agglomération a pour objectif de conforter sa situation financière tout en poursuivant son action pour développer l'attractivité de son territoire au moyen des services rendus et d'un programme d'investissement ambitieux**
- **Cela doit se faire en intégrant un certain nombre d'enjeux majeurs et de contraintes incontournables :**
  - **le respect du cadre de la contractualisation instauré par l'Etat sur la période 2018 – 2020**
  - **faire face à la disparition progressive de l'éligibilité au FPIC**
  - **faire progresser l'autofinancement pour le programme investissement**
  - **limiter au maximum le recours au levier fiscal**
- **Dans ce contexte il est indispensable de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses et d'être très vigilant par rapport aux conséquences financières des futurs transferts de compétences**
- **Le budget 2019 devra s'inscrire dans ce cadre en étant élaboré sur la base :**
  - **d'une maîtrise scrupuleuse des dépenses de fonctionnement**
  - **d'un niveau d'investissement en lien avec les objectifs du projet communautaire**
  - **des recettes en phase avec notre objectif de progression de l'autofinancement**
  - **D'une stabilité de l'ensemble des taux de fiscalité**